

La normalisation internationale des fruits et légumes

par **P. DUPAIGNE** et **R. DEULLIN**

Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer.

Le commerce international des fruits et légumes est en pleine expansion, c'est un fait d'expérience quotidienne pour la maîtresse de maison qui peut trouver tout au long de l'année un marché varié largement approvisionné de produits frais provenant fréquemment de contrées lointaines.

Cet échange implique un accord de gré à gré, sur la qualité et le prix de la marchandise, entre exportateur et importateur. Mais en général les conditions de l'opération sont plus complexes, car les intérêts sont multiples et imbriqués, les collectivités interviennent et les gouvernements peuvent fixer les contingents, les époques, parfois même les prix et les qualités. En ce qui concerne les spécifications des produits, à l'intérieur des États, depuis de nombreuses années, les services de normalisation ont élaboré des textes destinés à faciliter les échanges tout en protégeant le consommateur et en encourageant le producteur sérieux. En France ce rôle est dévolu officiellement à l'Association française de Normalisation (AFNOR), dont le domaine d'activité s'étend aussi bien aux produits industriels qu'aux produits agricoles ; de nombreuses normes AFNOR se rapportent aux fruits et légumes et à leurs produits de transformation : bien entendu elles ne sont pas obligatoires dans les transactions à l'intérieur du pays, mais constituent des textes précieux sur lesquels il est loisible de se mettre d'accord préalablement ou qui peuvent servir de référence en cas de discussion ou de litiges.

Pour éviter la sortie de produits de mauvaise qualité, ayant pour effet de couler un marché extérieur, les gouvernements s'appuient souvent sur la normalisation pour définir une qualité minimale à laquelle l'exportateur doit au moins se tenir sous peine de se voir refuser l'autorisation d'expédier. Mais, devant la diversité des réglementations nationales concernant un même produit, il est devenu urgent de proposer des textes unifiés plus généraux. C'est là que commence la normalisation internationale : on voit qu'elle ne s'oppose pas à la normalisation nationale qui conserve toute sa valeur pour une définition plus précise des produits de chaque pays, mais elle l'élargit à l'échelle mondiale.

C'est pourquoi l'Organisation Internationale de Normalisation (I. S. O.) s'appuie sur les organisations nationales lorsqu'elles existent ; les pays qui ont acquis récemment leur indépendance et qui ont compris l'intérêt de l'I. S. O. pour leurs échanges, peuvent se faire inviter à titre d'expert, en attendant de disposer d'un service de normalisation.

ORGANISATION DE L'I. S. O. POUR LES FRUITS ET LÉGUMES

L'I. S. O. comprend plus de 100 comités techniques dont l'activité s'exerce chacune sur une catégorie particulière de produits ; ainsi le Comité Technique 34 concerne les produits agricoles pour l'alimentation de l'homme. Pour mieux délimiter les compétences, chaque comité technique se divise en sous-comités : le troisième (SC 3) concerne les fruits et légumes et leurs dérivés, mais là encore il a fallu diviser le travail afin qu'il soit productif et, pour faire face aux besoins, 8 groupes de travail ont été créés : terminologie, échantillonnage pour le contrôle, méthodes d'essai pour produits de régions tempérées, méditerranéennes ou tropicales et leurs transformations, emballage, entreposage et transport ; chaque groupe de travail est pris en charge par une délégation nationale qui en est responsable. On voit que la division n'est pas faite par espèce mais par genre de travail demandé aux experts, ce qui est logique, mais a conduit en particulier les experts de l'I. F. A. C. à étudier les légumes et les fruits septentrionaux.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Chaque sous-comité de l'I. S. O. est pris en charge par un secrétariat national, qui a pour tâche de s'entourer de délégations nationales intéressées par les produits étudiés, de susciter l'élaboration des

textes, d'organiser des réunions afin de discuter ces textes, finalement de faire adopter des textes définitifs par vote avec une majorité de 60 pour cent par les pays membres et de les diffuser en tant que recommandations de l'I. S. O.

Pour les fruits et légumes, c'est la Pologne (Comité polonais de Normalisation) qui est responsable du secrétariat, avec une participation de 25 pays. Notons en passant que l'apport des pays de l'Est en matière de normalisation est relativement important. Les réunions annuelles du sous-comité 3 se sont tenues successivement à Varsovie, Budapest, Belgrade, Prague, Bucarest.

Entre les réunions, l'organisation nationale (l'AFNOR en France) assure la liaison avec le Secrétariat et réunit des commissions d'experts afin de préciser la position de la France en face de telle ou telle proposition, et demande à des spécialistes de préparer des projets de recommandations en tenant compte de leur propre expérience.

RÔLE DE L'I. F. A. C.

On comprend aisément le rôle de premier plan que doit jouer l'I. F. A. C. dans cette organisation ; mais l'Institut n'est pas sollicité en tant que tel puisque seule l'AFNOR a le pouvoir pour représenter la France : ce sont des spécialistes qui sont invités en tant qu'experts à faire partie de la délégation française. Les lecteurs de cette revue ont d'ailleurs pu voir, en leur temps, des comptes rendus de travaux de l'I. S. O. auxquels des chercheurs de l'I. F. A. C. ont apporté une contribution notable, aussi bien dans le domaine des huiles essentielles que dans celui des fruits tropicaux.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le travail de normalisation doit être précis et rallier la majorité des participants au groupe de travail avant d'être soumis au vote des états membres. Un grand nombre de textes ont déjà été discutés, remaniés, et quelques-uns ont été adoptés. Il est difficile de faire l'unanimité sur un premier avant-projet : ainsi l'entreposage des pommes de terre en est à son cinquième avant-projet ; par contre le deuxième projet présenté par l'I. F. A. C. sur l'entreposage des bananes sera vraisemblablement adopté prochainement.

Sans entrer dans le détail, on peut donner une idée des sujets traités à ce jour :

Nomenclature des fruits.

Nomenclature des légumes.

Échantillonnage des fruits et légumes frais.

Échantillonnage de leurs dérivés.

Méthodes d'essai (11, dont 6 préparées par l'I. F. A. C.).

Entreposage et transport (13 espèces, dont bananes et agrumes).

Conditions physiques des entrepôts frigorifiques.

Plan-type pour les recommandations pour l'entreposage.

Beaucoup de ces thèmes seront repris pendant l'année 1966 et on espère leur ajouter la terminologie des variétés commerciales des fruits et l'échantillonnage des conserves de fruits et légumes.

COORDINATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES

Il est certain que le travail des Commissions de l'I. S. O. recouvre en certains points celui qui se réalise dans d'autres instances internationales. Pour éviter des doubles emplois, des pertes de temps et en même temps faciliter le travail de ces autres organisations, une liaison effective est apparue indispensable. C'est ainsi que toutes les réunions de sous-comité 34 sont suivies par des délégués officiels de l'Institut international du Froid (conditions d'entreposage), de l'Office international de la Vigne et du Vin (raisin, méthodes d'essai), du Bureau international de Taxonomie végétale (nomenclature), de la Commission économique pour l'Europe (entreposage et transport). Ce dernier organisme possède un groupe de travail de normalisation des denrées périssables orienté sur les normes de qualité et a déjà édité une brochure sur la normalisation des fruits et légumes au sein de la C. E. E. dont il est tenu le plus grand compte dans les projets de l'I. S. O.

Par contre d'autres organismes ne sont pas représentés (par exemple : Comité de Liaison des Agrumes méditerranéens, ou Fédération internationale des jus de fruits) ; mais les experts ne sont pas tellement nombreux dans chaque pays, ils se connaissent ou encore suivent eux-mêmes plusieurs commissions. Ici même, nous avons rendu compte d'une réunion mixte FAO-OMS-Codex alimentaire, avec participation du C. L. A. M. et de la Fédération des jus de fruits, sur les méthodes d'essai ; une autre session de normalisation des produits de fruits s'est tenue à Genève cette année sous l'égide de la C. E. E. avec la représentation effective de plusieurs délégués des organisations citées : on peut dire en définitive qu'il existe une bonne coordination entre toutes ces commissions et que, bien que l'organigramme de cette collaboration puisse paraître complexe, les superpositions, temps perdus et travaux inutiles sont maintenant évités.

SESSION DE BUCAREST

Plusieurs groupes de travail du sous-comité du Comité technique 34 de l'I. S. O. ont été réunis à Bucarest dans la dernière semaine de septembre 1965 à l'invitation de l'« Oficiul de Stat pentru Standards ».

Parmi les dix pays représentés, la France qui avait plusieurs projets à soutenir dans différents groupes de travail a délégué huit personnes, le chef de délégation étant le représentant de l'AFNOR, M. CASTAN.

Les discussions ont eut lieu exclusivement en français et en anglais et les séances se sont suivies sans interruption, d'un groupe de travail à l'autre, sous la présidence successive de membres des délégations nationales respectives tenant le secrétariat de ces groupes : terminologie, échantillonnage des fruits et légumes et leurs dérivés, méthodes d'essai des dérivés, entreposage et transport des fruits et légumes.

La séance de clôture a permis de voter les résolutions et d'approuver les procès verbaux des séances de chaque groupe de travail ; le rapport général a été lu et sera diffusé ultérieurement aux délégations nationales, aussi allons-nous rapidement résumer les résultats obtenus.

Groupe 1. — Terminologie.

Un lexique international des fruits et légumes est déjà terminé ; un lexique définissant les différentes parties de la plante va être élaboré en collaboration avec l'Association internationale de Taxonomie des Plantes.

Groupe 2. — Échantillonnage.

La discussion se poursuit sur un texte français qui sera remanié et présenté comme cinquième avant-projet à la prochaine réunion. Le projet de méthodes d'échantillonnage des conserves sera simplifié en tenant compte d'une étude américaine et des conclusions du groupe mixte FAO-Codex Alimentaire-OMS, qui s'est déjà penché sur ce problème.

Groupe 3. — Méthodes d'essai des dérivés.

De nombreux projets ont été examinés et des sorts divers leur ont été réservés : pour certains, au secrétariat du sous-comité 3 pour publication en tant que Recommandation I. S. O., pour la plupart modifications plus ou moins profondes en vue d'une présentation à la prochaine réunion du Groupe en 1966, pour l'acide ascorbique, nomination et installation prochaine d'un groupe spécial d'experts. Comme le temps a manqué, l'examen approfondi de deux méthodes a été remis à la prochaine réunion.

Les conclusions ont fait l'objet de sept résolutions adoptées en séance plénière du Comité.

Groupe 8. — Entreposage et transport.

Il en a été de même au sein de ce groupe dont les séances ont été dirigées avec fermeté et efficacité par le chef de la délégation de Tchécoslovaquie. Seul le texte sur la pomme a été définitivement accepté ; pour la poire, la pêche et l'oignon, il reste peu de transformation ; le texte sur la banane en phase préclimactérique sera révisé par la France (I. F. A. C.) et soumis aux membres du Groupe ; si les observations ne portent que sur des points de détail, le texte sera envoyé au Secrétariat du Sous-

comité 3 pour être soumis au vote des pays membres qui sera suivie de sa publication par l'I. S. O. si le résultat du vote est positif.

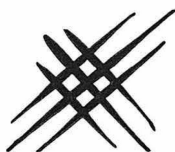
Par contre le texte français sur les conditions physiques dans les locaux d'entreposage sera d'abord soumis à l'Institut international du Froid qui devra l'examiner et au besoin le modifier, avant de le retourner aux membres du Groupe de travail.

Séance plénière.

Les membres du sous-comité 3, fruits et légumes se sont réunis en séance plénière le 30 septembre. Ils ont approuvé les résolutions présentées par les Groupes de travail, ainsi que les procès verbaux de séances. Ils ont décidé la suppression des Groupes de travail n°s 4 à 7, qui n'ont plus leur raison d'être, en particulier parce que les produits d'origine tropicale ou méditerranéenne ne peuvent pas être étudiés séparément des fruits ou légumes des régions tempérées.

Enfin, bien que la décision définitive ne soit pas encore prise, il est à prévoir que l'on accordera plus de temps aux groupes 3 (méthodes d'analyse) et 8 (entreposage et transport) et, afin de ne pas multiplier les déplacements, la durée de la prochaine session sera prolongée. La délégation yougoslave a invité le sous-comité 3 à Belgrade pour la prochaine réunion annuelle.

Notons le caractère purement technique de la réunion de travail de l'I. S. O. à Bucarest ; aucune visite de vergers ou d'usines, aucun déplacement culturel ou touristique n'étaient au programme.



CONTRE LA MOISSURE
DES AGRUMES

SUPER-PENTABOR N

S. A. BORAX FRANÇAIS

8, rue de Lorraine, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (S-et-O.)

ET DROGUERIES D'AFRIQUE DU NORD